Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260430-C_2026_04_30_13-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBÉ CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Convoqué par lettre du 24 avril 2026, le conseil de communauté s'est réuni au siège à PONT-L'ABBÉ sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président.

Le jeudi 30 avril 2026 à 18 h 00.

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, président,

Mme Sonia BORDET, Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, M. Éric JOUSSEAUME, M. Philippe KERAËL, M. David LE BERRE, M. Yannick LE MOIGNE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Nathalie PÉRON, M. Jean-Luc TANNEAU, **vice-président(e)s,**

Mme Valérie DRÉAU, **conseillère communautaire déléguée,**

M. Matthieu BEREHOUC, M. Yves CANÉVET, Mme Christine CORFMAT, M. Sylvain COSNARD, Mme Sophie COSSEC, M. Pierrick COTTO, M. Ronan CRÉDOU, M. Kévin CRENN, M. Stéphane DAOULAS, M. Gilles DELELIS, Mme Audrey DI MARINO, Mme Marie-Claire DUPONT, Mme Victoire FOLGOAS, M. Pascal FRANCHET, Mme Murielle GUIZIOU, M. Yann HIRIART, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Anthony LE BEC, M. Didier LE BLEIS, M. Loïc LE FUR, Mme Catherine LE FUR DEVINCK, M. Daniel LE PRAT, M. Hervé LE TROADEC, Mme Laure LEFEUVRE, M. Jean-Daniel MAO, M. Gaétan MARBLÉ, M. Johny MEUR, M. Laurent MOTREFF, Mme Christel RIBEIRO, Mme Carole ROPERT, M. Jean SCEBALT, Mme Nelly STÉPHAN, Mme Audrey STRUILLOU, **conseiller(e)s communautaires.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE à M. Christian LOUSSOUARN

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, ROPARS, COTTEN, LOC'H et MM. GAUTHIER, DUBOURG, PIMENTEL, LE BERRE, LANCRET, PEREZ, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : M. Jean-Daniel MAO

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	44
Votants	45

Date de la convocation : 24 avril 2026
Date d'affichage : 24 avril 2026
Date d'expédition du rapport : 24 avril 2026

Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260430-C_2026_04_30_13-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Conseil communautaire du 30 avril 2026	N° Acte : C-2026-04-30-13
Objet : Représentation de la CCPBS au sein du programme leader 2023/2027 - Quimper Cornouaille Développement	Classification : 5.3 – Désignation des représentants

LEADER (Liaison entre actions de développement de l'économie rurale), volet territorial du FEADER, est un programme européen de développement local qui vise à soutenir le développement des territoires ruraux.

Pour la période 2023-2027, le groupe d'action locale (GAL) de Cornouaille (porté par QCD) bénéficie d'une dotation FEADER de 1 597 682 € pour accompagner et soutenir des projets locaux. Nous sommes actuellement dans la phase de conventionnement avec la région Bretagne pour la mise en œuvre du programme qui pourrait démarrer cet automne.

Le comité de programmation est l'instance décisionnelle centrale du dispositif. Il a été choisi de conserver la même composition que celle de la programmation 2014 -2022, à savoir 17 personnes dont 8 élus et 9 membres du conseil de développement (et autant de suppléants).

Le rôle du comité est de sélectionner les projets qui seront soutenus par un financement européen et de voter le montant de cette subvention. Il garantit la mise en œuvre de la stratégie et le pilotage du programme. Une attention particulière doit être portée à la transparence de la procédure de sélection en évitant les conflits d'intérêt. Le comité de programmation ne peut délibérer que si au moins la moitié des votants appartient au collège privé.

Chaque EPCI sera représenté par un élu et QCD par un membre nommé par son conseil d'administration.

Le comité de programmation se réunit 3 à 4 fois par an pendant 2 ou 3 heures selon l'ordre du jour et le nombre de porteurs de projets à auditionner.

QCD sollicite chaque EPCI pour désigner deux élus, un binôme titulaire / suppléant, en veillant à la parité homme/femme et à une représentation des communes rurales.

Considérant qu'il convient de nommer un membre titulaire et un membre suppléant au comité LEADER 2023-2027 dans le cadre du renouvellement du conseil communautaire ;

Vu le programme LEADER Cornouaille adopté par la délibération de QCD n°73.06 du 11 octobre 2022,

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- désigne Nathalie PÉRON, en qualité de membre titulaire, et Sylvain COSNARD, en tant que membre suppléant, afin de siéger au comité leader pour le programme 2023/2027. (en veillant à la parité homme/femme et à une représentation des communes rurales)

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)